

(A)

(N° 249.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 23 MAI 1848.

Rapport de la Commission des Naturalisations, sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Pierre Aulard, Lieutenant-Colonel au 2^o régiment de ligne.

(Voir le N° 34 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Pierre Aulard avait, dès l'année 1837, demandé la naturalisation ordinaire. Sa demande, prise en considération par la Chambre des Représentants, fut écartée par le Senat, le 25 février 1841. Une nouvelle demande pour le même objet a été adressée par le pétitionnaire à la Chambre des Représentants, qui l'a de nouveau prise en considération le 26 février de cette année. A cette demande sont joints des renseignements qui, tout en confirmant ceux qui avaient été produits précédemment, viennent les compléter en rendant un compte favorable de la conduite du sieur Aulard avant son arrivée en Belgique, et des services qu'il n'a cessé de rendre au pays jusqu'à ce jour.

Le sieur Pierre Aulard, officier supérieur dans l'armée Belge, est né à Paris, le 1^{er} novembre 1801; il est entré au service de France en 1819; en 1827, il fut réformé pour cause de maladie; ayant commandé en second la légion Belge-Parisienne en 1830, il fut, en 1831, nommé capitaine dans l'armée, avec rang de Major; depuis, il a été élevé au rang de Lieutenant-Colonel et nommé Chevalier de l'Ordre de Léopold; ces distinctions ont été le prix de ses services; toutes les autorités, tant civiles que militaires, le jugent digne de la faveur qu'il sollicite.

Le Duc D'URSEL, Rapporteur.